

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

**Séance du 29 Avril 2026**

Date de  
convocation :  
23/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

**Présents :**

Monsieur BONSIGNORE Pascal  
Madame GIAUFFRET Caroline  
Monsieur GIOAN Joseph  
Madame FAYOLLE Patricia  
Monsieur CHAIX-EICHEL Michel  
Madame BAROLLE Monique  
Monsieur BALDIN Jean-Luc  
Monsieur MERCIER Thierry  
Monsieur BONFILS Olivier  
Madame CRESP Maud  
Madame DI BARTOLO Claire  
Madame GAGLIO Emilie  
Madame NANNINI Aurore  
Monsieur RAIBAUT Robert  
Madame CIVALLERO Françoise  
Monsieur LEBEAU Marc

**Excusés avec procuration :**

- Monsieur ARZANI Jean-Pierre a donné procuration à Monsieur MERCIER Thierry.
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné procuration à Madame GIAUFFRET Caroline.
- Madame MILONI Emilie a donné procuration à Madame NANNINI Aurore.

Madame CRESP Maud a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16  
Pouvoirs : 3  
Votants : 19

AR Prefecture

**POINT 1 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

006-210600060-20260429-01\_04\_2026-DE

Reçu le 06/05/2026

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-8.

**Considérant** que les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur.

**Considérant** que ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation et que son contenu a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Maire propose de valider le règlement intérieur joint en annexe de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés (3 votes abstention Monsieur Raibaut Robert, Madame Civallero Françoise, Monsieur Lebeau Marc) :**

- De valider le règlement intérieur présenté et joint en annexe de cette délibération.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 02 Mai 2026



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE